

OUGES

(Côte-d'Or)

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS *AUTOUR DU MONUMENT À GUYNEMER DE LA BA102*



(CRMH_BFC)

Décembre 2020

SOMMAIRE :

PRÉSENTATION DU MONUMENT HISTORIQUE.....	4
LES ABORDS DU MONUMENT HISTORIQUE.....	5
Situation	5
Contexte et morphologie urbaine des abords du monument historique	6
PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ACTUEL	7
Constat	8
PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS.....	9

PRÉSENTATION DU MONUMENT HISTORIQUE

MONUMENT À GUYNEMER

Localisation : Base aérienne 102
21600 Ouges

Protection : **Monument commémoratif** en totalité
(Cadastre AD119)
Inscription par arrêté en date du 28 juin 2017

Rappel historique et petite présentation :

Le monument à Guynemer est l'un des rares monuments conservés dédié à un personnage historique marquant de l'aviation militaire française, et témoigne aussi du rôle de la base aérienne de Longvic (base aérienne 102) dans la Première Guerre mondiale.

Tué en combat aérien le 11 septembre 1917, Georges Guynemer fut l'un des as de l'aviation de la Grande Guerre.

Un projet de monument à sa gloire vit le jour en 1928. Inauguré le 25 juillet 1932, il est l'œuvre de l'architecte Gaston Paris. Il se compose d'une colonne monumentale, avec sur sa face principale un relief en bronze d'Ovide Yencesse, et de chaque côté, deux parties horizontales maçonnées. A l'arrière, une trappe permettait d'allumer une lanterne au sommet. Cependant, le sommet fut modifié en 1966 pour être partiellement arasé.



Monument Guynemer avec sa lanterne sommitale
(www.defence.gouv.fr)



Détail du portait en bas-relief de bronze
(www.defence.gouv.fr)

LES ABORDS DU MONUMENT HISTORIQUE

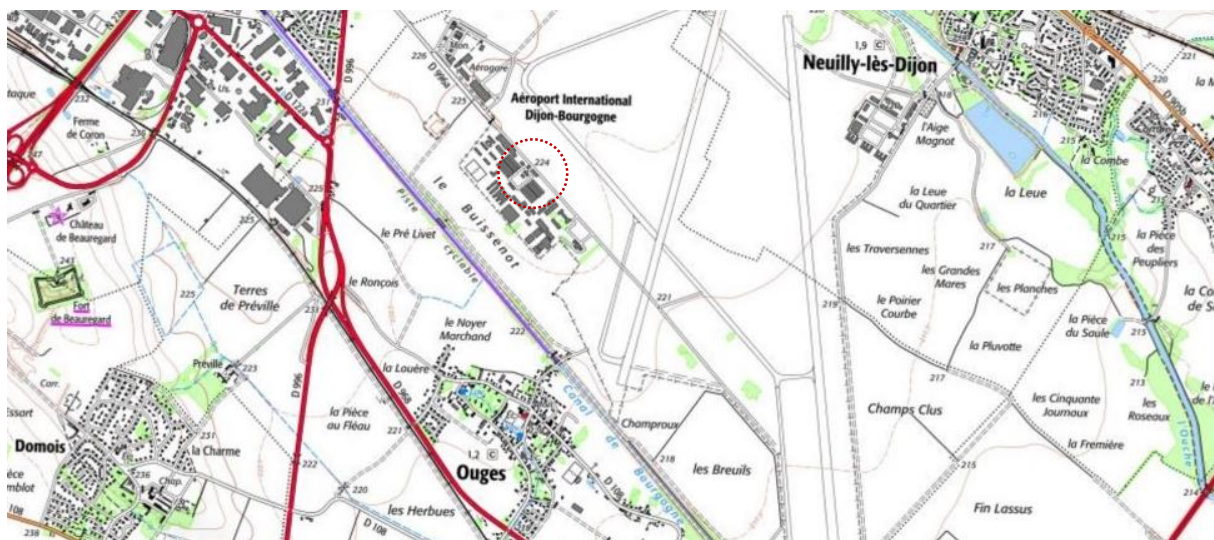
➤ Situation

Ouges est une commune située à 8km au sud de Dijon.

Le village de 1523 habitants (selon le recensement de 2017) s'étend sur près de 12.1km². Il est limitrophe au nord de la commune de Longvic, à l'est de Neully-Crimolois, au sud de Rouvres-en-Plaine et de Bretenière, et à l'ouest de Féney.

Le canal de Bourgogne sépare le territoire de la commune. Le cœur historique d'Ouges est au sud, alors que le cœur économique de l'ancienne base aérienne est au nord.

Le monument commémoratif, objet de cette étude, est situé sur la partie nord de la commune, au cœur de l'ancienne BA 102.



➤ Contexte et morphologie urbaine des abords du monument historique

L'ancienne base aérienne et début de l'aviation à Dijon

Dès 1912, le ministère de la Guerre décida de doter Dijon d'un aérodrome militaire digne de ce nom. Une vaste zone de terres maraichères planes de près de neuf hectares fut choisie à Ouges, Longvic et Neuilly-Crimolois. Elle accueillit rapidement ses premiers hangars et baraquements.

Peu de temps plus tard, un centre d'aviation fut développé et fut appelé à devenir le plus important de France. Une centaine d'hectares supplémentaires de terres furent alors acquises et transformées. Dès la première guerre mondiale et jusqu'à la dissolution définitive de la base le 30 juin 2016, le site de la BA102 marqua l'histoire de l'aviation civile et militaire française.

Le site aujourd'hui...

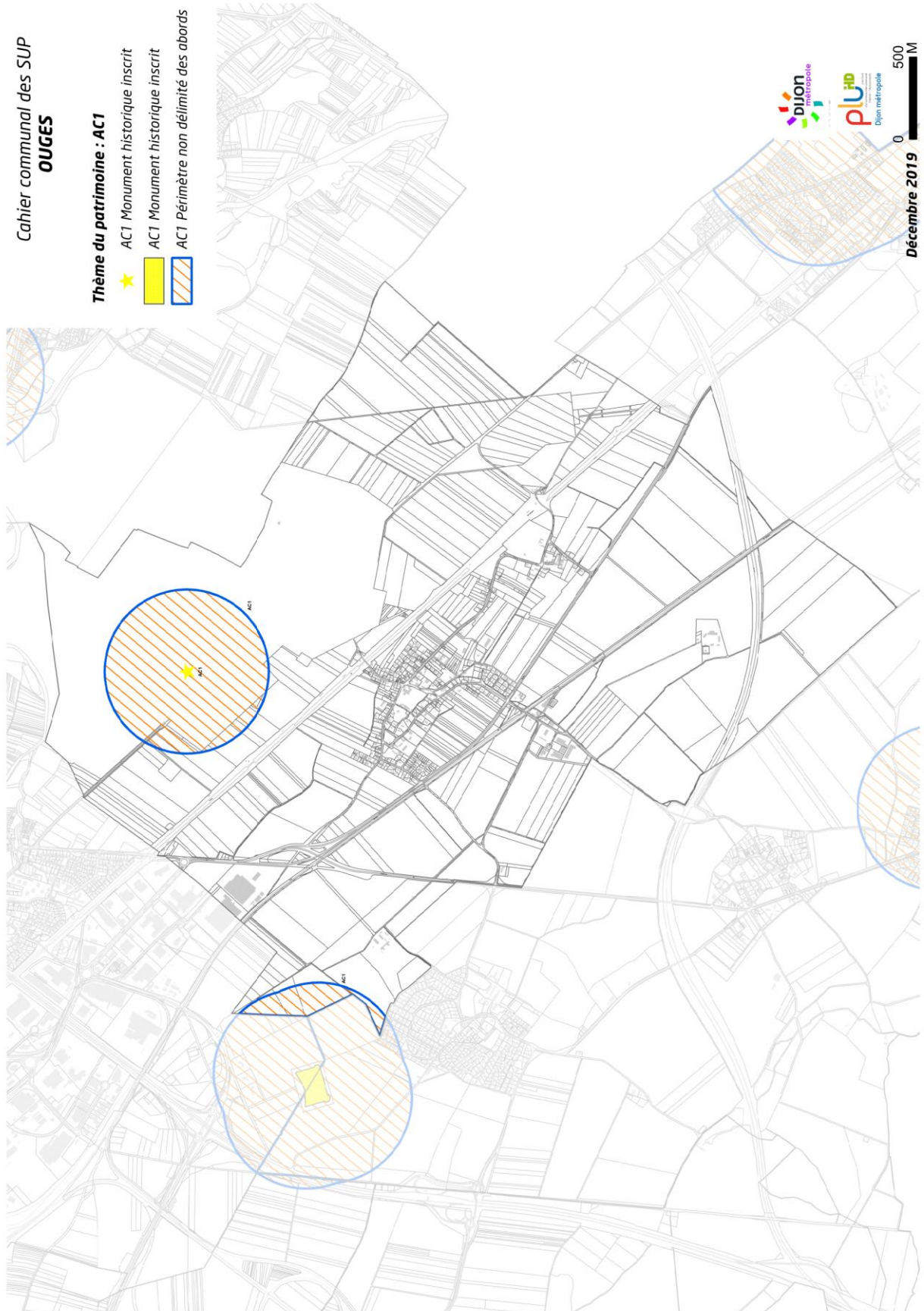
Depuis 2016, la reconversion de l'ancienne base aérienne militaire réunit entre autres en un même site l'aéroport civile Dijon-Bourgogne, les hélicoptères du Samu et ceux de la section aérienne de la gendarmerie de Dijon, une patrouille d'aviation acrobatique, des entreprises des secteurs aéronautique et automobile, une école de drone et l'école nationale de la gendarmerie.



Le site reconvertie (source : www.metropole-dijon.fr)

	Activité aérienne civile		Armée de l'air
	Activités économiques		Ecole nationale de la gendarmerie

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ACTUEL



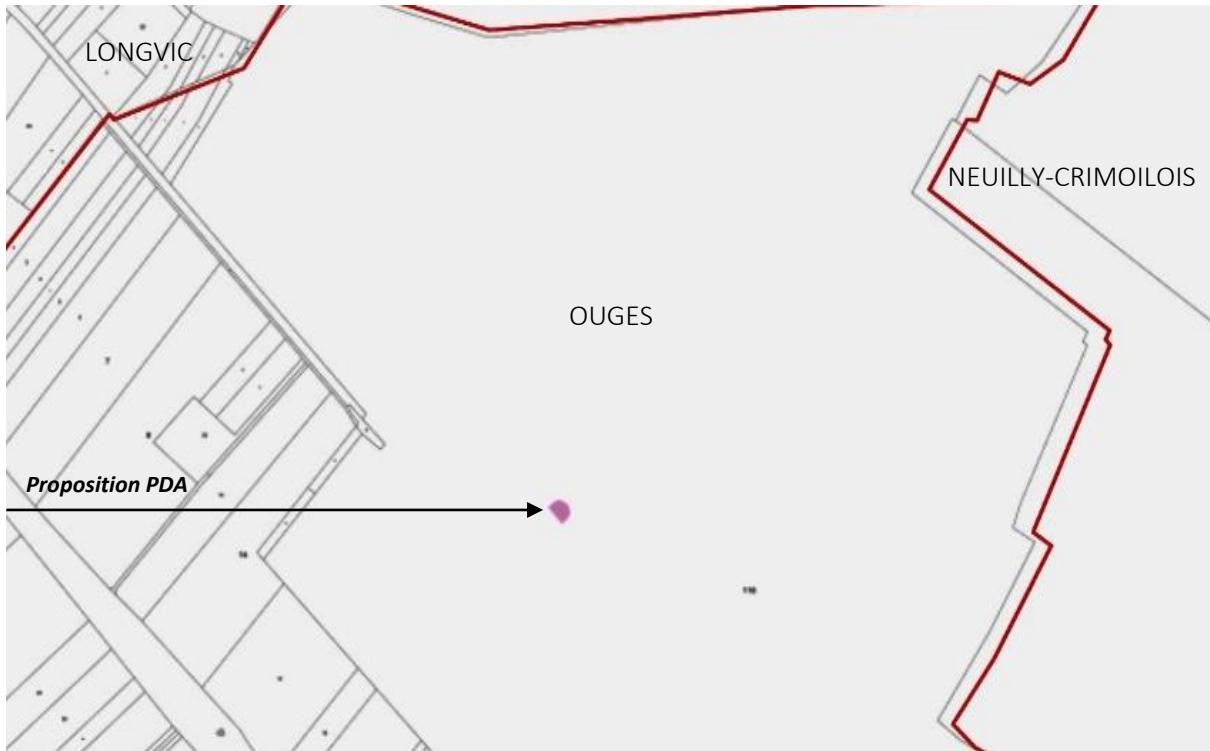
➤ CONSTATS :

Le périmètre actuel de protection réglementaire de 500 mètres couvre essentiellement des bâtiments du quartier Ferber de l'ancienne base aérienne n°102 et quelques parcelles agricoles.



Emprise de l'actuel périmètre de protection réglementaire de 500 m (source : www.atlas.patrimoines.culture.fr)

PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS



Cartographie UDAP21 (www.ozone.culture.fr)

Cette proposition de modification du périmètre de protection offre une importante réduction du périmètre de protection.

Le ministère de la Défense a donné son autorisation pour la protection du monument Guynemer sous réserve de ne pas générer de périmètre de protection réglementaire aux abords du monument historique.

Conformément à l'accord donné en juin 2017, il est proposé de réduire le périmètre de protection au monument commémoratif en incluant également l'espace végétalisé immédiat qui contribue à sa mise en scène et ainsi à sa mise en valeur.



Photo aérienne (www.ozone.culture.fr)

